

Consignes de sécurité

Ce radiateur industriel infrarouge a été conçu suivant les dernières connaissances techniques dans le domaine de la combustion de gaz liquéfiés et répond aux exigences de sécurité de la directive sur les appareils à gaz. Pour garantir toujours une manipulation sans dangers du gaz liquéfié et des appareils à gaz liquéfiés, les prescriptions en vigueur doivent être observées par l'utilisateur.

Compte tenu des normes TRF 1996 et DIN 3372 partie 4 en particulier, veuillez-vous reporter à la prescription ci-après :

- * Le radiateur ne doit être utilisé qu'en plein air ou dans des locaux bien aérés ! Le local de montage doit présenter, pour 1 kW de charge thermique nominale du radiateur, au moins un volume de 20 m³ et être bien aéré.
- * Ces radiateurs ne doivent pas être installés et utilisés dans des pièces d'habitation et des bureaux, des jardins d'enfants/garderies ou des salles de séjour similaires. Ces radiateurs ne sont conçus que pour une utilisation industrielle/professionnelle.
- * Une distance minimum de 2 m entre la surface des pierres de rayonnement et les matières combustibles dans le sens du rayonnement doit être respectée.
- * La distance de sécurité entre toutes les autres surfaces du carter du radiateur et les objets combustibles doit être de 1 m minimum.
- * Pendant le fonctionnement du radiateur, les pierres de rayonnement sont réchauffées par la combustion du gaz liquéfié ; elles émettent un rayonnement thermique dans la zone infrarouge. L'échange thermique dans l'atmosphère environnante ne doit pas être entravé ; pour éviter une accumulation de chaleur, l'écran du radiateur ne doit pas être recouvert (par exemple avec de la toile, etc...).
- * Le radiateur ne doit être utilisé qu'avec un régulateur de pression intercalé, réduisant la pression de vapeur plus élevée dans la bouteille (pression amont) à une pression d'usage constante plus faible (pression initiale) de 28-30 mbars / 37 mbars.
- * Le branchement d'un appareil à gaz liquéfié ne doit être effectué qu'en utilisant des régulateurs et tuyaux homologués en termes de sécurité ; les produits homologués comportent une marque d'identification CE et/ou DVGW.
- * L'installation de bouteilles n'est pas autorisée dans des pièces situées au sous-sol, des cages d'escalier, des vestibules, des couloirs, etc...
- * Les récipients à gaz liquéfié ne doivent pas être chauffés à plus de 40°C ; ils doivent donc être protégés des rayons solaires directs et d'autres rayonnements et sources de chaleur.
- * Le prélèvement de gaz ne doit s'effectuer qu'à partir de bouteilles verticales pour éviter un prélèvement depuis la phase liquide. C'est la raison pour laquelle l'utilisation de bouteilles de gaz combustible est également interdite pour l'alimentation en gaz de l'appareil.
- * L'étanchéité du gaz de l'appareil à gaz liquéfié et du reste de l'installation à gaz doit être contrôlée aux points de jonction de façon régulière et après des montages au moyen de produits moussants (par exemple, pulvérisateur de recherche de fuites).
- * Lors du branchement d'une bouteille de gaz neuve, il convient de veiller aux éventuels endommagements de l'étanchéité de la bouteille ; des joints d'étanchéité supplémentaires ne doivent pas être utilisés.
- * Pour l'alimentation en gaz de l'appareil, des bouteilles de gaz de 5 kg ou 11 kg conformes aux usages commerciaux doivent être utilisées. Sur le poids de remplissage des bouteilles atteint 14 kg, des dispositifs d'usages atteignant une puissance connectée totale de 1,5 kg/h doivent être branchés. En cas de pannes, d'odeur de gaz, etc... et après l'utilisation du radiateur, le robinet de la bouteille doit être fermé !
- * Les réparations et travaux d'entretien sur les appareils à gaz ne doivent être exécutés que par des professionnels autorisés.
- * Le droit à la garantie perd sa validité si des réparations ou des interventions sont effectuées par des personnes qui ne sont pas autorisées par nos services ou si des appareils sont dotés d'accessoires qui ne sont adaptés à notre produit.
- * Attention ! L'appareil devient très chaud pendant l'utilisation !
- * Les enfants doivent être obligatoirement tenus à l'écart de l'installation. Ils ne reconnaissent pas les dangers risquant d'apparaître pendant la manipulation d'appareils de chauffage au gaz.

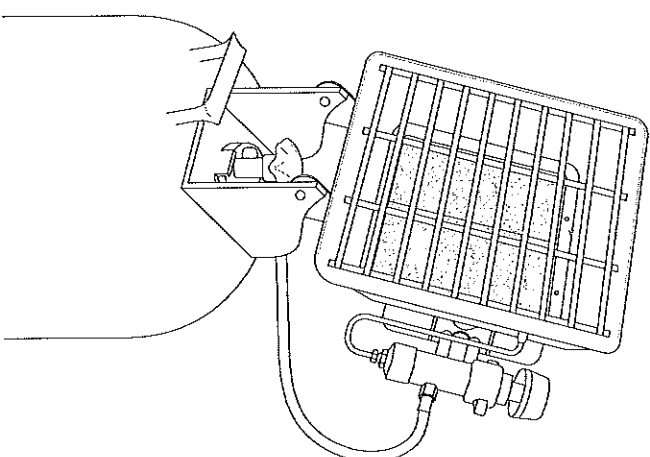
85125/1/2007

Instructions de montage et d'utilisation

Radiateur industriel

RGT 40 E (avec coupe-gaz)

RGT 40 I (avec sécurité en cas d'insuffisance d'oxygène)



CE
0085

Caractéristiques techniques

Charge thermique nominale :	4,3 kW
Puissance connectée :	330 g/h
Pression du gaz à l'entrée :	28-30/37 mbar
Type de gaz :	13+ (propane/butane)
Pays de destination :	FR